

ACHORINY
ATELIER CHORAL DE SAINT-QUENTIN EN YVELINES
Siège social : 10 février 2014
Siren : 418 715 983

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
10 février 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi dix février à 20h30, les membres de l'association Achoriny se sont réunis à la Maison de quartier Pierre Mendès France 5 rue Guy Barillio à Guyancourt (78280), sur convocation du conseil d'administration, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 - rapport du conseil d'administration - affectation du résultat ;**
- **renouvellement d'un mandat d'Administrateur - nomination d'un nouvel Administrateur ;**
- **Pouvoirs.**

Il a été établi une feuille de présence faisant apparaître :

- 49 membres présents
- 2 membres absents ayant donné pouvoir en blanc
- 6 membres absents, excusés
- sur un total de 57 membres inscrits.

Le quorum est atteint. La séance est présidée par Sylvie Chemin-Roy qui assure également le Secrétariat.

L'assemblée régulièrement constituée, après avoir entendu la lecture du rapport moral établi par le conseil d'administration et la présentation des comptes clos le 31 décembre 2013 par Michel Lamoureux, Trésorier, met aux voix, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des membres de l'association, après avoir entendu la lecture du rapport moral établi par le conseil d'administration, décide d'approuver les termes de ce rapport sans restriction.

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée des membres de l'association, décide d'approuver les comptes clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils viennent de lui être présentés qui font ressortir un résultat positif de 1.109,44 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale des membres de l'association, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme de 1.109,44 euros au compte report à nouveau.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des membres de l'association décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Jean-François Chatain qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice précédent.

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des membres de l'association prend acte de la démission de Brigitte Laurent, en date du 2 février 2014, de son poste d'Administrateur et nomme Bernadette Vantilbeurgh en remplacement pour la durée du mandat restant à courir de Brigitte Laurent, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice précédent.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée des membres de l'association donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'effectuer toute formalité partout où besoin sera.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, lecture faite a été signé par les membres du Bureau